

Association pour l'Aménagement du Quartier des Moulières

Association déclarée le 04 novembre 1998 à la sous préfecture d'Apt n° de parution 19980049 au JO du 05/12/1998 sous le n° 2249, numéro actuel W841000226

A.A.Q.M chez Mr BRUGUERA

Le CLOS FLORENT, Route de Villelaure, 84120 PERTUIS

†

http://aa.qm.free.fr

Avis sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis

document joint au registre du commissaire enquêteur

L'Association pour l'Aménagement du Quartier des Moulières à Pertuis, a pour objectif d'assurer la défense du quartier des Moulières et des quartiers voisins représentés par ses adhérents dans les domaines de :

- la préservation de l'environnement
- l'urbanisation et la qualité du cadre de vie des habitants
- l'aménagement et la sécurité

Le Plan Local d'Urbanisme présenté par la municipalité pertuisienne prévoit des changements considérables pour le quartier des Moulières. Situé à l'entrée ouest de la ville, ce quartier est actuellement un quartier résidentiel aéré et calme, dans lequel il fait bon vivre.

L'achèvement en 2012, d'une entrée de ville avec piste cyclable et cheminement piétons a marqué la fin des problèmes de sécurité et d'accès aux résidences. Cet aménagement a mobilisé l'AAQM dès sa création en 1998.

L'anticipation et la prévision donnent des garanties pour la sécurité des habitants et la durabilité des aménagements. Comme beaucoup d'habitants de la CPA, les pertuisiens font face, depuis de nombreuses années, à l'incohérence dans le phasage de l'aménagement des zones urbaines ou commerciales. Les études d'impact sont le plus souvent absentes ou sous-évaluées, les nouvelles zones sont construites, les accès à ces zones apparaissent ensuite sous-calibrés, les réseaux sous-dimensionnés et la vie de tous devient plus difficile. Cette politique de « mise de la charrue avant les boeufs » nuit à l'attractivité de la ville et ne peut servir ses habitants.

Pour éviter les erreurs du passé et afin de concilier développement du territoire et maintien de la qualité de vie, nous demandons que les cinq remarques suivantes soient examinées par la commission d'enquête sur le PLU et par les élus qui vont décider de l'avenir de la ville de Pertuis. Nous donnons cinq propositions relatives à ces remarques, ces propositions relèvent du simple bon sens.

Remarque 1 : Les Études d'aménagement en vue d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU décrivent de nouvelles zones d'urbanisation. Une urbanisation massive et rapide de l'ouest de Pertuis est affichée. La réfection et la mise en conformité des voies d'accès existantes ou réservées ne sont ni décrites ni programmées dans les phases d'urbanisation, entre autres pour le boulevard Jean Guigues V 23 ; pour les chemins de la Peyrière V 22 et V 14 , de la Draille Pugère V 10 , du Ventoux V 07 , du Clos Florent V 06, des Moulières V 04, de la Croix de Gon V 03 ; pour le rondpoint de la croix de Gon V 71, pour la rue Gustave Lançon V 08 et V 09 et pour la résidence St Didier V 05. Aucune étude d'impact n'est proposée pour anticiper les problèmes de circulation et de gestion des nouveaux flux.

Proposition 1 : Nous demandons que des études d'impact soient réalisées pour guider le phasage des aménagements de l'ouest de Pertuis. Nous souhaitons être associés à la mise en œuvre des solutions qui doivent permettre aux habitants du quartier des Moulières de circuler et d'accéder en toute sécurité à leur habitation.

Remarque 2 : Depuis 17 ans, notre association a pu constater l'augmentation constante du trafic et l'engorgement progressif du secteur routier compris entre le rond-point d'Utiel et celui de la Croix de Gon. Le rond-point de la Pierre Plantée est en passe de devenir un véritable point noir pour la circulation en Sud Vaucluse. Le PLU doit affirmer que la mise en œuvre de nouvelles zones urbaines ne peut se faire que si les réseaux existants et tout particulièrement les infrastructures routières sont en capacité de supporter l'augmentation des flux.

Proposition 2 : Nous demandons que le démarrage d'une urbanisation massive à l'ouest de Pertuis soit conditionné par l'achèvement de la déviation Pertuis-Villelaure et l'aménagement de la rive sud du Boulevard Jean Guigues.

Remarque 3: La population des quartiers ouest de Pertuis devrait être doublée en 15 ans. Le taux de logement sociaux prévus dans les nouveaux logements est situé entre 60% et 70%. L'impact d'un tel changement sociologique n'a pas été considéré avec suffisamment d'attention. Par ailleurs, l'accroissement de la population va de pair avec l'augmentation de la demande de services (écoles, commerces, équipements sportifs, locaux associatifs, police, poste...); cette problématique est tout juste esquissée dans le PLU.

Proposition 3 : Nous demandons que l'évolution des services publics et privés soit étudiée et précisée avant le processus d'urbanisation. Nous souhaitons être associés aux études qui doivent viser à préserver la cohésion sociale.

Remarque 4: La densité de logements prévue sur les nouvelles zones d'habitation est proche de 40 logements par hectare. Une telle densité laisse planer le doute sur la présence suffisante d'espaces verts et d'espaces de transition entre l'existant et l'envisagé.

Proposition 4 : Nous souhaitons pouvoir participer aux études environnementales pour l'aménagement des nouvelles zones urbanisées.

Remarque 5: La présence de nombreux chantiers dans le secteur ouest de Pertuis va générer d'importantes nuisances vis à vis des riverains, et ce pendant de nombreuses années. La pollution de l'air, les bruits, les déchets, l'accroissement des flux entrants et sortants ne sont pas pris en compte dans le PLU.

Proposition 5: Nous demandons que les chantiers prévus par le PLU soient respectueux de l'environnement. Nous souhaitons être associés à toute démarche de type « chantiers verts » qui pourrait être mise en place pour que l'impact environnemental de l'urbanisation du quartier des Moulières soit supportable.



Association pour l'Aménagement du Quartier des Moulières

Association déclarée le 04 novembre 1998 à la sous préfecture d'Apt n° de parution 19980049 au JO du 05/12/1998 sous le n° 2249, numéro actuel W841000226

AA.U.M. chez Mr BRUGUERA
Le CLOS FLORENT, Route de Villelaure, 84/20 PERTUIS



http://aa.qm.free.fr

Le PLU prévoit une urbanisation massive et concentrée principalement sur l'ouest de Pertuis. En termes d'attractivité pour la ville, les enjeux qu'une telle volonté politique soulève, méritent d'être davantage explicités. L'AAQM qui représente une centaine de familles, considère que le PLU affectera durablement et définitivement le cadre de vie des habitants d'un quartier de Pertuis. Pour un développement durable, nous estimons que la priorité doit être donnée à :

- la réalisation de nouvelles voies d'accès aux zones d'urbanisation,
- la définition d'un maillage du quartier des Moulières respectueux du cadre de vie,
- l'étude prospective de l'impact d'un doublement de la population du quartier.

Le bureau de l'AAQM, le 23/07/2015 à PERTUIS

H.P. Bruguera

C. Chavanne

H. Daudé

S. Isabelli

A. Poirot

D Diboro

3/3